

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société des Études de Lettres  
**Herausgeber:** Société des Études de Lettres  
**Band:** 11 (1936-1937)  
**Heft:** 30

**Artikel:** Note de la redaction  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-869749>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

**BULLETIN**  
DE LA SOCIÉTÉ DES  
**ÉTUDES DE LETTRES**  
LAUSANNE

---

**NOTE DE LA RÉDACTION**

Notre *Bulletin* revêt avec ce numéro une forme un peu différente de celle qu'il a depuis tantôt cinq années. L'expérience faite nous permet d'envisager un développement nouveau. Nous donnerons dorénavant une place plus importante aux articles originaux. Nous les ferons suivre des comptes rendus de conférences quand ceux-ci équivalent à de véritables articles, ainsi que des comptes rendus bibliographiques. Nous placerons dans une deuxième partie, imprimée en petits caractères, les chroniques de la société et de la Faculté des lettres.

Ainsi que nous l'avons dès l'abord décidé, notre *Bulletin* vise à servir d'organe à celles des disciplines enseignées à la Faculté des lettres qui n'ont pas de périodique vaudois à leur disposition. Car nous entendons bien ne faire double emploi avec aucune des revues que possède déjà le canton de Vaud. En règle générale, nous n'accepterons pas d'articles que la *Revue de Théologie et de Philosophie* ou la *Revue Historique Vaudoise* pourraient publier. Et il est bien entendu que notre *Bulletin* ne saurait être une revue littéraire.

Nous ne pensons pas d'ailleurs déroger à ces principes en offrant à nos lecteurs quelques poèmes en prose de M. André Bonnard, écrits en marge d'Homère et d'Eschyle et qui, en décembre dernier, ont été dits sur notre scène lausannoise en manière de prologue à *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*.